



## LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

- 1 - Connectez-vous** au site [www.invest2018-loreal.com](http://www.invest2018-loreal.com)
- 2 - Cliquez** sur le bouton « Souscrire »
- 3 - Identifiez-vous** grâce à vos identifiant et mot de passe
- 4 - Faites vos choix** en complétant l'écran de souscription
- 5 - N'oubliez pas de valider** votre souscription

Une seule souscription est autorisée par salarié

**Minimum de souscription** : une action L'Oréal.  
**Maximum de souscription** : 25 % de votre rémunération annuelle brute 2018.

[WWW.INVEST2018-LOREAL.COM](http://WWW.INVEST2018-LOREAL.COM)

L'ORÉAL

Du  
4 au 18  
juin  
2018

## Plan D'ACTIONNARIAT Salarié

### L'OFFRE EN BREF



SALARIÉ &  
ACTIONNAIRE

JE DIS  
**OUI!**

© shutterfly Crédit Photos : istockphoto - OEB-FRA-FR18

[WWW.INVEST2018-LOREAL.COM](http://WWW.INVEST2018-LOREAL.COM)

L'ORÉAL

## TOUT COMPRENDRE SUR LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Oréal vous propose une nouvelle façon de vous associer au développement du Groupe en devenant actionnaire. En participant à ce premier Plan d'Actionnariat Salarié, vous avez la possibilité d'acheter des actions L'Oréal à des conditions préférentielles.

Une **décote de 20 %** sur le prix de référence\* de l'action

Un abondement allant jusqu'à **4 actions offertes par L'Oréal** en fonction de votre investissement

La possibilité de **payer en 12 mensualités** prélevées sur salaire

### À NOTER AVANT D'INVESTIR

 **À l'issue de votre participation au Plan, vous serez actionnaire de L'Oréal**

À ce titre, vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année. Ces dividendes seront majorés de 10 % après deux années civiles pleines de détention de vos actions, soit en 2021.

Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

 **Votre investissement est bloqué 5 ans**

Votre investissement est bloqué jusqu'au 24 juillet 2023, sauf cas de déblocage anticipé, et ne peut être réorienté vers un autre support de placement avant cette date.

\* Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en Bourse relevés entre le 4 et le 31 mai et sera fixé le 1<sup>er</sup> juin 2018.

## LA RÈGLE D'ABONDEMENT

Dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salarié, l'abondement sera versé selon la grille ci-dessous :

| Si vous achetez un nombre d'actions égal à | + | L'Oréal vous offre au titre de l'abondement un nombre d'actions égal à : | = | Montant total de votre investissement |
|--|---|--|---|---------------------------------------|
| 1  |   | 1  |   | 2 actions                             |
| 2  |   | 1  |   | 3 actions                             |
| 3  |   | 2  |   | 5 actions                             |
| 4  |   | 2  |   | 6 actions                             |
| 5  |   | 2  |   | 7 actions                             |
| 6  |   | 2  |   | 8 actions                             |
| 7  |   | 3  |   | 10 actions                            |
| 8  |   | 3  |   | 11 actions                            |
| 9  |   | 3  |   | 12 actions                            |
| 10 actions & au-delà                       |   | 4  |   | 14 actions & au-delà                  |

*Au-delà de 10 actions souscrites, l'abondement reste plafonné à 4 actions.*

### EXEMPLE

Prenons l'hypothèse d'un **prix de référence de l'action L'Oréal à 180 €**. Le prix d'acquisition d'une action serait pour vous de **144 €** (soit 180 € moins la décote de 20 %).

**Vous souhaitez acheter 3 actions.**



Vous payez 3 actions au prix décoté, soit **432 €** (3 x 144 €)



L'Oréal vous offre 2 actions au prix décoté, soit **288 €** (2 x 144 €)



Votre investissement dans le Plan est de **720 €** (5 x 144 €, prix décoté)



La valeur de votre investissement dans le Plan est de **900 €** (5 x 180 €, prix de référence)

**Dans cet exemple, vous réaliseriez une économie de**

**456 €**

## QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tout collaborateur qui, au 18 juin 2018, est salarié d'une société signataire du PEE et ayant 3 mois d'ancienneté (consécutifs ou non) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la fin de la période de souscription, à savoir le 18 juin 2018.

## UN INVESTISSEMENT VIA LE FCPE « ACTIONS L'ORÉAL »

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions L'Oréal » est un organisme de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal.

**À noter :** les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal.

## LES AVANTAGES FISCAUX

Votre souscription se fait dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) L'Oréal. Vous bénéficiez donc des avantages fiscaux qui y sont associés.

### À la souscription :

- La décote est exonérée d'impôt et de charges sociales.
- L'abondement est exonéré d'impôt mais soumis à la CSG / CRDS.

**Pendant les 5 ans :** les dividendes éventuels seront réinvestis dans le FCPE « Actions L'Oréal ». Ils sont exonérés d'impôt sur le revenu.

**À la sortie du Plan :** vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux.



CONNECTEZ-VOUS SUR  
**WWW.INVEST2018-LOREAL.COM**

- Pour en **savoir plus** sur l'offre
- Pour **faire des simulations** d'investissement
- Pour **souscrire du 4 au 18 juin 2018**